

Toutes ces armes sont représentatives de l'époque étudiée ici. Qu'il s'agisse des espontons, insignes des officiers, des hallebardes à l'usage des sergents, de l'épée ou du sabre de grenadier ou bien de ce fournement de soldat. Nous pouvons apprécier dans l'oblique de la composition ces beaux objets que sont les espontons et dont la richesse s'exprime dans la gravure, le nielé, ou plus rarement le bleu et doré. Par derrière sont deux hallebardes de sergents ; si celle de droite reste très conventionnelle, celle - au soleil - nous surprend par son style. Il s'agit d'un type connu, très variable dans sa qualité et hérité du 17^e siècle. Peut-être s'agit-il de la hallebarde des sergents dans la compagnie colonelle des régiments. En haut, à gauche, nous voyons une épée de fusilier dont le modèle apparaît vers 1750 en remplacement de la monture - à la mousquetaire - qui subsistera néanmoins longtemps encore. Puis en bas, le sabre des grenadiers à lame courbe et monture à double pontat. Enfin, voici un fournement de corne à doseur mécanique encore très utilisé à cette époque.

III. « A l'ordonnance »

Ces textes ne sont en fait que la redite de celui de mars 1729 mais régulièrement enrichis de nouveaux détails techniques destinés à la confection des uniformes, limitant ainsi les initiatives des chefs de corps prompts à en rajouter, ainsi que les tricheries sur l'ouvrage des manufacturiers. A cette époque, les ordonnances royales ne contiennent que quelques pages, lorsque le système d'uniformisation sera achevé vers 1767-1770, elles en compteront 150 et n'accorderont plus aucune latitude aux majors des régiments chargés de leur intendance.

Les ordonnances

Voici quelques passages de l'ordonnance de 1736 puis de brefs commentaires s'y rapportant.

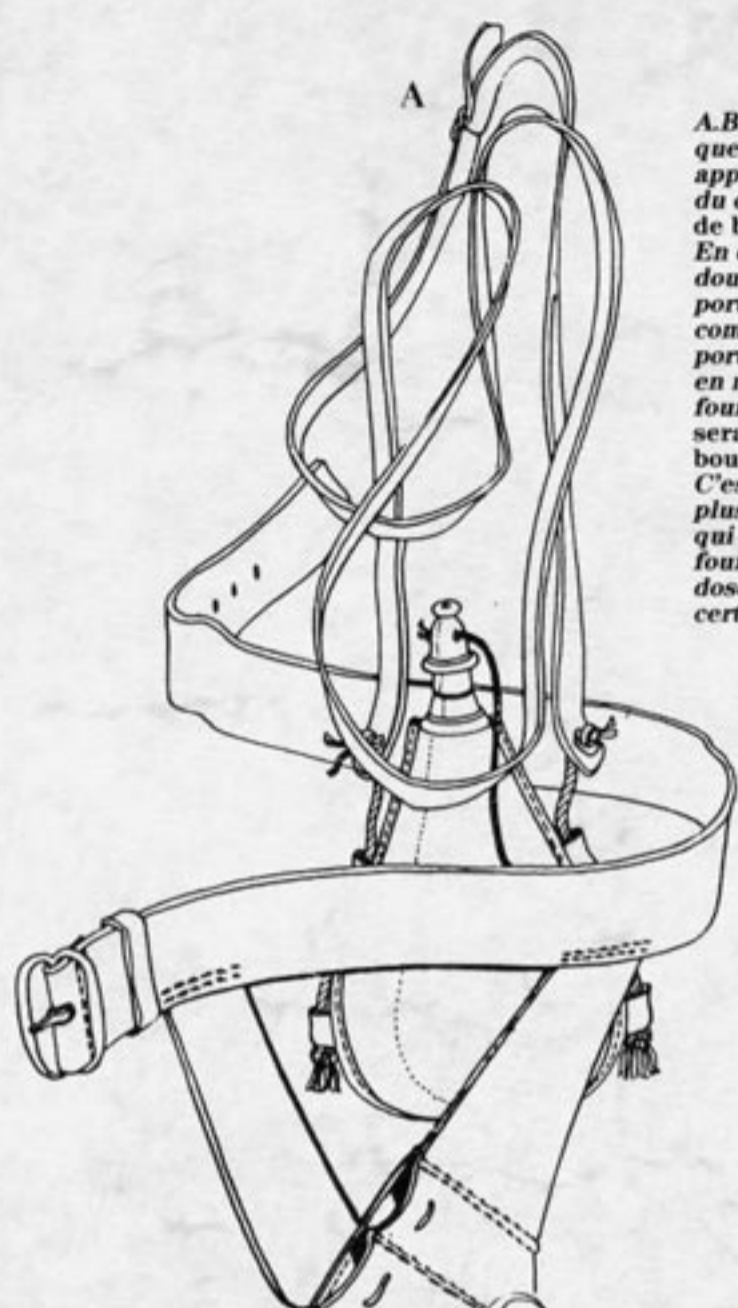
« Habille ment des caporaux, anspe-sades et soldats » (l'anspessade étant un « sous-caporal »). *« Le juste au corps... sera composé d'une aune trois-quart de drap de Lodève et d'un demi-quart d'aune du mesme drap, pour le parement des manches »* (l'aune est une mesure de longueur valant à Paris 1,118 m mais varie considérablement selon la province. Quant à Lodève, il s'agit d'un gros bourg situé dans l'Hérault, au sud du Larzac, et qui fournit la troupe depuis sa reconnaissance par Louvois). *« Il ne sera employé dans la veste et dans la culotte que deux aunes deux tiers de tricot, ou trois aunes trois quart de Cadix-Agmane gris-blanc »*. Le tricot est un tissu travaillé à l'aiguille, d'invention arabe très ancienne, le mot « tricot », (de « petite trique »), semble apparaître au XVI^e siècle. Le tissu est travaillé au métier dès la fin du XVII^e siècle pour la troupe. C'est cette technique qui dut donner son nom à une localité située près de Mont Didier en Picardie et fournissant cette étoffe. Quant au cadis, c'est une petite étoffe de laine croisée, ou serge étroite et légère. L'origine du nom vient de la ville de Cadix en Espagne, célèbre pour son industrie textile. Le cadis est travaillé en Gévaudan. L'agnane enfin,



LE FANTASSIN EN 1736 ET 1747

MICHEL PETARD

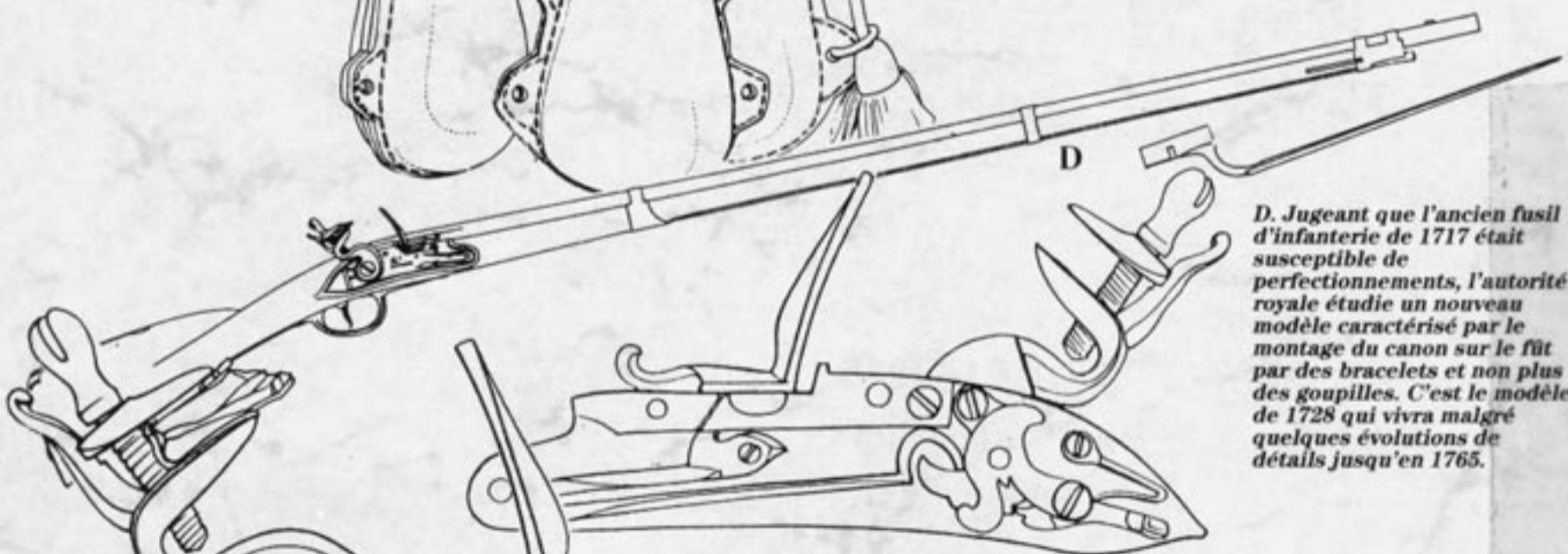
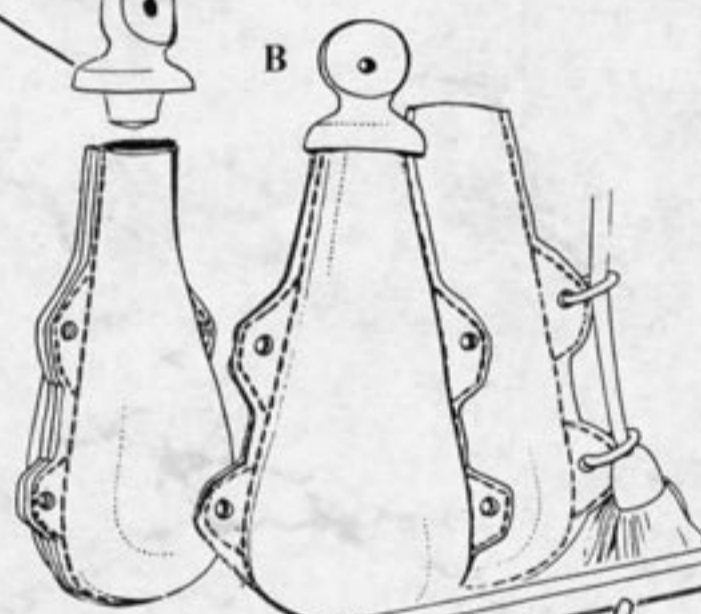
Une ordonnance sur l'habillement du fantassin était déjà — nous pourrions dire enfin — apparue le 10 mars 1729 dans le but évident de renforcer une uniformisation trop lente au grè du législateur et souvent soumise aux goûts singuliers des colonels propriétaires. Le 20 avril 1736, puis le 19 janvier 1747, sont édictées de nouvelles ordonnances dont les termes se font plus péremptoires et le propos plus détaillé.



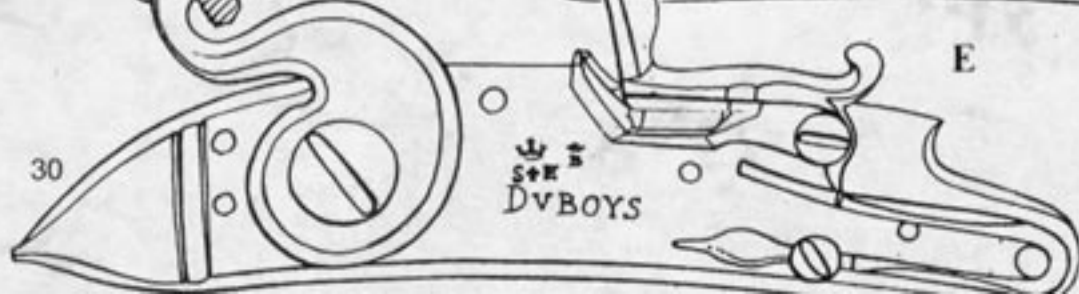
A.B. Avec le texte de 1736, quelques nouveautés apparaissent notamment au sujet du ceinturon : « ... un ceinturon de buffle à un seul pendant... » En effet, le système précédent à double pendant porte-épée et porte-baïonnette se révélait compliqué, non justifié pour le port de ces armes et dispendieux en matière première. Quant au fournement : « ... dont la poire sera de bois, couverte de cuir bouilli avec un bouchon de bois. » C'est en effet ce qui se faisait de plus simple donc économique, ce qui n'empêcha pas l'usage des fournements de corne garnis de doseurs mécaniques dans certains corps.



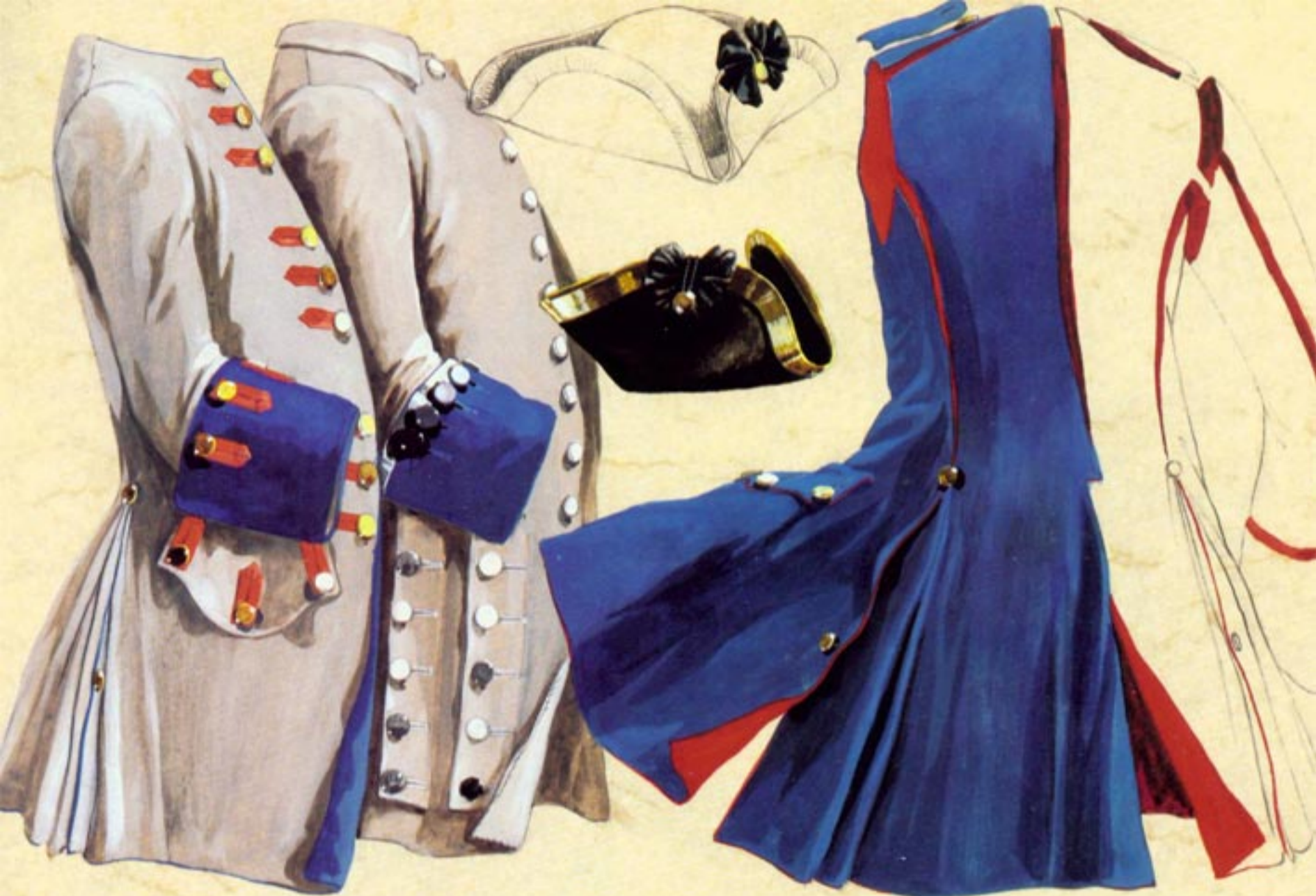
C. « Une bandoulière de buffle, d'un pouce et demi de large, une cartouche à dix-neuf trous, couverte d'un cuir de vache, rouge ou noir ». C'en était fini de la cartouche de ceinturon : l'augmentation de sa capacité en cartouches en fit un objet lourd et encombrant sur l'estomac, c'est pourquoi elle passe en bandoulière mais aussi s'accommode mal de la présence du porte-fournement placé au même endroit d'où la suspension directe de ce dernier sous le coffret de la cartouche. Mais ce n'est qu'en 1747 qu'un texte l'ordonnera.



D. Jugeant que l'ancien fusil d'infanterie de 1717 était susceptible de perfectionnements, l'autorité royale étudie un nouveau modèle caractérisé par le montage du canon sur le fût par des bracelets et non plus des goupilles. C'est le modèle de 1728 qui vivra malgré quelques évolutions de détails jusqu'en 1765.



E. La platine du nouveau fusil reste très proche du modèle de 1717, notons seulement la suppression de la bride de batterie ainsi qu'un changement d'emplacement pour certaines vis.



LE FANTASSIN EN 1736



Les quelques innovations intervenues grâce à l'ordonnance sur l'habillement de 1736 ne révolutionnent guère l'aspect du fantassin français. Retenons, cependant, les boutons du devant qui ne descendent plus que jusqu'à la hauteur de la poche du justaucorps et la suppression des poches de la veste. Évoquons aussi la disparition des vestes et des culottes de couleur, seuls les parements distinctifs subsistent. Quant aux grades inférieurs au sergent ils ne doivent faire usage que de laine au lieu de métal. De gauche à droite, nous distinguons un justaucorps de soldat du régiment « du Roi » distingué par des boutonnieres de laine aurore puis celui d'un sergent de « Touraine » infanterie. Ce dernier porte un collet renversé dit « à la suédoise » qui commence à se répandre dans la mode militaire. La forme des poches et la couleur du bouton sont autant de variations distinctives des régiments. Rien de nouveau pour le chapeau qui conserve sa cocarde noire et le galon d'or ou d'argent faux assorti à la couleur du bouton. Nous voyons à droite un justaucorps en écorché avant son montage. Ces couleurs sont celles de « Royal Artillerie », seul régiment ayant droit au bleu et rouge en dehors de certains corps étrangers au service de la France. Nous constatons la disparition des boutonnieres décoratives bordant les parties postérieures des basques.

Nos deux personnages sont habillés à l'ordonnance suivant le texte de 1736, celui de gauche en tenue de marche, c'est-à-dire chargé de son havresac avec le ceinturon sur la veste et la cartouche sur le justaucorps. Il a relevé ses basques afin de dégager les jambes et porte les guêtres rendues indispensables pour les longues marches. L'homme de droite est en faction, justaucorps fermé, armé et équipé.

désigne là aussi un lieu de production proche de Lodève et réputé pour le travail de ses « cadissiers ».

Pour la couleur, l'habillement du soldat est dit « gris-blanc ». Il semble que sa nuance en fut variable, mais son principal intérêt était sa fabrication économique puisque n'employant pas de teinture... « La doublure du juste-au-corps et de la veste sera composée de « quatre aunes deux-tiers de serge d'Aumale » ou de « six aunes et demie de Cadis-Camourgue »... La serge est un tissu de laine léger. Aumale, lieu de production, se situe au nord-est de Rouen. Le nom de Cadis-Camourgue indique, là encore, une qualité liée à une localité en Gévaudan. « La veste sera croisée, tout en gris-blanc dessus et dessous ainsi que le juste-au-corps et la culotte, sans que sous quelque prétexte que ce soit, il puisse y être employé d'autres couleurs. Les juste-au-corps seront croisés sur le derrière, sans plis et auront seulement deux plis sur les côtés ». Nous voyons que ceux-ci se réduisent dans leur ampleur, question évidente d'économie, mais qui influencera certainement la mode militaire dans sa lente évolution. « La manche sera faite en botte, la moitié moins grande qu'à l'ordinaire, avec des boutons ouverts, afin qu'elles se puissent abattre ».

L'iconographie nous prouve que les parements, malgré les ordonnances, conserveront leurs fortes dimensions au-delà de 1750. « Les vestes seront croisées et plus courtes que le juste-au-corps, d'environ neuf pouces, sans poches, ni pattes. Les parements de manche seulement continueront d'avoir les couleurs affectées à chaque régiment et ceux des caporaux et anspessades seront en outre garnis de galons de laine, ou bordez, selon l'usage des corps ». Nous voyons par ces mots que les distinctions des grades restent bien imprécises et peuvent varier de la boutonnière galonnée au brandebourg en passant par le simple bordé.

« Les juste-au-corps et les vestes seront garnis de boutons de cuivre blanc ou jaune jusqu'à la hauteur de la poche ».

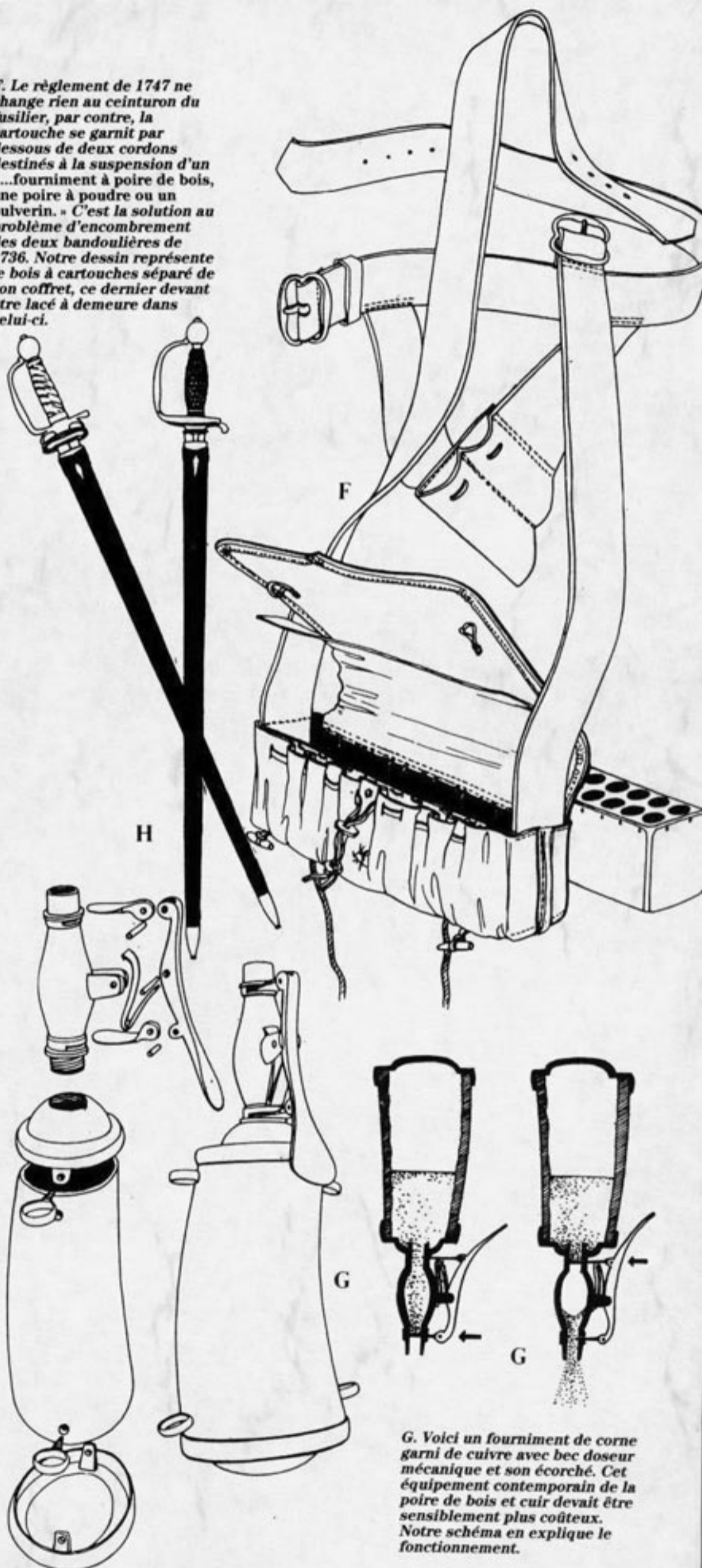
Il semble qu'à cette époque encore, les boutons sont généralement tous de la même dimension. Leur forme peut être plate ou bombée, à queue soudée ou bien emboutis sur une forme de bois à queue de soie.

« Il sera fourni à chaque caporal, anspessade, soldat et tambour, une paire de giestres au lieu de bas ».

Bien qu'en usage depuis longtemps, ces petits équipements sont désormais pris en charge par la masse générale. Par contre, les bas tout aussi indispensables passent à la charge du soldat. Ces quelques points de conception évoqués, voici en bref ce que nous devons retenir dans l'évolution de l'uniforme des soldats du Roi à cette époque.

Désormais, le justaucorps n'a de bouton que jusqu'à la hauteur de la poche. Les boutonnières décoratives du derrière disparaissent et les parements ouverts en font autant. C'est aussi l'époque où la confrontation des troupes avec les adversaires de la guerre de succession d'Autriche (1741-1748) crée l'émulation et de nouveaux détails d'habillement apparaissent dans les régiments français : collets « à la Suédoise », « bavaroise » de couleur, etc. Enfin, la veste perd ses poches. □

F. Le règlement de 1747 ne change rien au ceinturon du fusilier, par contre, la cartouche se garnit par dessous de deux cordons destinés à la suspension d'un «...fourniment à poire de bois, une poire à poudre ou un pulverin.» C'est la solution au problème d'encombrement des deux bandoulières de 1736. Notre dessin représente le bois à cartouches séparé de son coffret, ce dernier devant être lacé à demeure dans celui-ci.



G. Voici un fourniment de corne garni de cuivre avec bec doseur mécanique et son écorché. Cet équipement contemporain de la poire de bois et cuir devait être sensiblement plus coûteux. Notre schéma en explique le fonctionnement.



LE FANTASSIN EN 1747

H. A gauche, l'épée du fusilier « à la mousquetaire » issue du 17^e siècle. Vers 1750 on lui substitue une nouvelle arme à pontat simple et fusée filigranée inspirée du sabre de cavalerie du tout début du siècle. Plus facile à fabriquer, cette épée sera supprimée du côté du fusilier en 1764.



« Il sera employé à l'habillement des tambours les mêmes quantités et qualités de draps, d'étoffes et de boutons, qu'à ceux des soldats, avec la petite livrée en brandebourgs, jusqu'à la poche seulement, tant dans les régiments qui portent la livrée de Sa Majesté que dans les régiments qui portent celles des colonels ». Ajoutons qu'à cette époque, ils sont une trentaine autorisés à arborer la livrée de leur colonel propriétaire. Ce justaucorps est donc ici « à la livrée du Roi ». La petite, c'est-à-dire garnie d'un galon unique disposé sur toutes les « tailles » ou coutures. Seul un petit bordé peut souligner les pattes de poches, le parement ou l'ouverture du devant. Le port de cette livrée implique invariablement le fond bleu et les parements et la doublure rouges. En gros plan, nous pouvons observer le détail d'un galon à la livrée du Roi, large de 4 cm, tissé de soie incarnat et blanche veloutée avec du cordonnet surliné en soie blanche brochant en surface. Cette passementerie était confectionnée au métier, c'est-à-dire mécaniquement. Voici plus loin, une culotte avant assemblage puis à droite, la veste d'un officier de « Royal Vaisseaux », le seul régiment avec Royal Artillerie à porter la veste rouge. Chez les officiers, c'est la veste qui arbore les galons d'or ou d'argent fin, disposés de façon extrêmement variable car leur justaucorps se doit d'être à l'image de celui du soldat et sans aucune fioriture si ce n'est une meilleure qualité du matériau. En bas, nous voyons le soldat Lèveillé en tenue d'exercice tandis que Bellamour se prépare pour la revue.